

Soutenez votre paroisse !

Les paroisses ne vivent que grâce à des dons et comme dans une famille, elles ont un certain nombre de charges financières.

*Quand vous mettez votre offrande à la quête, quand vous faites une offrande à l'occasion d'un baptême, d'un mariage, d'une célébration d'Obsèques, quand vous offrez un service pour un défunt, quand vous demandez une messe pour un défunt, quand vous versez votre Denier de l'Eglise, quand vous soutenez le bulletin « le Canal » ou participez aux frais de la paroisse... **vous soutenez votre paroisse, les prêtres et l'Eglise dans le Morbihan !***

Nous faisons donc appel à votre générosité aujourd'hui.

VOTRE PAROISSE - quelques informations

Les ressources des paroisses :

- une part des offrandes pour les cérémonies (40 % pour les baptêmes, mariages, obsèques, quêtes de mariage et d'obsèques, ainsi que une part sur les services),

- une part des quêtes ordinaires des messes du samedi ou dimanche ainsi que sur les offrandes cierges (65 %). (Un exemple : vous donnez 1 € à la quête, 0,65 € vont à votre paroisse, 0,30 € vont à la caisse diocésaine des prêtres, 0,05 € vont au diocèse),

- en totalité : les dons, les produits des fêtes, des animations ou repas paroissiaux.

Les charges des paroisses

Les frais liés aux presbytères et salles paroissiales du secteur, une part des salaires des animateurs en pastorale et des employées de maison, les frais liés au secrétariat et tirages, téléphone, l'électricité et le chauffage des églises, les frais pour les célébrations ...

Les nombreux **bénévoles** qui œuvrent dans les paroisses (personnes impliquées pour la célébration d'Obsèques, sacristains, accueillants, comptables, catéchistes, accompagnateurs de jeunes, entretien et décoration des églises...) ne sont pas rémunérés.

Offrandes dans le diocèse
Messe : 17 €
Baptême : 60 €
Mariage : 180 €
Noces d'Or : 100 €
Obsèques : 150 €
Service de prière à l'occasion d'obsèques : 17 €

Offrandes de service lors des Obsèques

Pour les offrandes de service à l'occasion des sépultures, merci de libeller votre chèque de 17 € à l'ordre de « paroisse de... »

Obsèques : Lorsque les Obsèques sont célébrées sans Eucharistie, la messe à l'intention de la personne défunte a lieu le samedi ou le dimanche qui suit au plus proche de la date des Obsèques dans cette paroisse, en présence de la communauté chrétienne et en accord avec la famille.

Bulletin « Le Canal »

Notre bulletin de communauté de paroisses est un outil indispensable d'informations et de formation. Si vous souhaitez recevoir le CANAL, le moment est arrivé de **vous abonner ou de renouveler votre abonnement pour 2020**. L'offrande peut être de 10 €, 15€, 20 € ou plus, suivant vos possibilités. Merci.

LES PRETRES ET LE DIOCESE

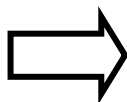
Quand vous donnez une offrande à la paroisse, une part revient aussi au diocèse (25 %) et une autre à une caisse « clergé »(35 %). Les prêtres du diocèse reçoivent une allocation, une sorte de SMIC qui est le même pour tous. Sur cette allocation, les prêtres participent aux charges des presbytères et des salaires des employés de maison. Il y a 168 prêtres en activité et 82 prêtres en retraite dans le Morbihan.

Denier de l'Eglise. Le Denier de l'Eglise (anciennement, denier du culte) est une contribution volontaire versée au diocèse pour financer le traitement des prêtres, le salaire des laïcs en mission ecclésiale, la formation des séminaristes... Merci à tous ceux qui ont versé leur Denier de l'Eglise pour **2018**. Des enveloppes sont disponibles avec des informations à l'intérieur. Le Denier peut être versé quand on veut au cours de l'année avec **l'enveloppe spécifique**. **Le Chèque est à libeller à « Association diocésaine de Vannes »**. Un reçu fiscal peut être délivré par l'évêché pour une réduction d'impôts.

Les Messes : Chaque prêtre ne peut recevoir qu'un honoraire de messe par jour lié à une intention. Lorsque plusieurs intentions sont annoncées au cours d'une messe, un seul honoraire de 17 € est donnée par le service de comptabilité au prêtre célébrant. Les autres sont envoyés à l'évêché qui les distribue aux prêtres en activité, retirés ou missionnaires. Toutes les messes annoncées sont bien sûr célébrées.

Au nom des ensembles paroissiaux de Malestroit, Bohal, St Marcel, Caro, Missiriac, de Ruffiac et St Laurent, de Pleucadeuc et Saint Congard, nous vous remercions pour votre don.

Pères Yves CARTEAU et Luc GNONLONFOUN



Coupon à découper et à renvoyer avec votre don. Merci.

NOM prénom : _____

Adresse complète : _____

Je suis de la paroisse de _____

Je verse pour l'**abonnement** au bulletin « le Canal » / 2020 **A/**

Je demande la célébration de **messe(s)** pour les défunts de ma famille, je n'ai pas de choix de date(s)*

Prénom(s) et NOM(s) du ou des défunts : _____

17 € x (Nb de messes) soit **B/**

(*si une date est impérativement désirée, merci de bien vouloir vous adresser à l'accueil inter-paroissial à Malestroit (presbytère) ou aux personnes qui sont habituellement chargées dans votre paroisse de prendre les intentions de messe)

Je participe aux **frais de ma paroisse**
et au chauffage de l'église **C/**

Total (A + B + C)

Je mets ce **coupon rempli**, le **chèque** avec le montant global (A + B+ C) à l'ordre de « paroisse de ... », **dans une enveloppe adressée à Mr le Curé / comptabilité.**

Je la dépose dans la corbeille de quête à l'église
ou je la donne à un membre du GAP
ou je l'adresse par courrier à Mr Le Curé –comptabilité
6 rue du presbytère 56140 Malestroit
ou je la dépose à l'accueil inter-paroissial - presbytère
6 rue du presbytère à Malestroit.

Horaires accueil
Lundi :
10h-12h 14h30-16h30
Du mardi au vendredi :
9h30-12h 14h30-17h30
Samedi : 9h30-12h00